

Page Finance

En partenariat avec Raymond James Patrimoine

Loi de Finances 2012 et Loi de Finances rectificative 2011

La Loi de finances pour 2012 et la Loi de Finances rectificative pour 2011, adoptées le 28 décembre 2011, énoncent une « constellation » de dispositifs fiscaux affectant le revenu et le patrimoine des particuliers domiciliés fiscalement en France.

Comme anticipé, la très grande majorité des mesures visent à une augmentation de la charge fiscale des contribuables :

- Une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus a été adoptée. Si cette taxe semble connue de tous, une vigilance particulière devra néanmoins lui être portée au moment de la déclaration des revenus 2011. En effet, celle-ci est assise sur le revenu fiscal de référence et devrait ainsi inclure notamment le montant net imposable des plus-values immobilières. A titre de rappel, les taux de la nouvelle contribution sont les suivants :

1) 3% pour la tranche du revenu fiscal de référence comprise entre 250.000 euros et 500.000 euros (contribuables célibataires, veufs, séparés ou divorcés) ou entre 500.000 euros et 1.000.000 euros (contribuables mariés ou passés soumis à une imposition commune) ;

2) 4% pour la tranche du revenu fiscal de référence supérieure aux

tranches mentionnées supra.

- Les lois susvisées procèdent à l'augmentation significative de certains taux de prélèvements à compter du 1er janvier 2012 :

1) taux de prélèvement libératoire sur dividendes : 21% (au lieu de 19%) ;

2) taux de prélèvement libératoire sur produits de placement à revenu fixe : 24% (au lieu de 19%).

- Les loyers considérés comme élevés relatifs à des logements de superficie inférieure à 14m² sont soumis à une taxe (taux compris entre 10 et 40%) applicable aux loyers perçus au cours de l'année civile selon l'écart entre le loyer mensuel pratiqué et le loyer de référence, à compter des loyers perçus au 1er Janvier 2012.

- Le dispositif Scellier, supprimé à compter de 2013, est malgré tout modifié pour 2012.

- Plusieurs dispositifs de réductions ou crédits d'impôt à compter de la déclaration d'impôt sur le revenu 2012 font l'objet d'un coup de "rabort" (i.e., réduction générale de l'avantage fiscal) supplémentaire de 15%.

- Le plafond global de certains avantages fiscaux est ramené à 18.000 euros majorés de 4% (6% précédemment) du montant du revenu imposable 2012.

- Les barèmes de l'impôt sur le revenu et des transmissions à titre

gratuit sont désindexés.

- La lutte contre l'absence de déclaration de la détention d'avoirs détenus à l'étranger est renforcée par l'application d'un délai de reprise allongé : 10 ans.

Parmi les quelques dispositifs de réduction de la charge fiscale, peuvent être citées :

- l'exonération de la plus-value immobilière de l'ancienne résidence de personnes retraitées ou handicapées hébergées en maison de retraite ou en foyer d'accueil ;

- la prorogation des crédits d'impôt en faveur de l'aide aux personnes et de l'amélioration de la qualité environnementale de l'habitation principale ;

- la prorogation de la réduction d'impôt en faveur des investissements Sofica ;

- la mise en place d'un mécanisme de report d'imposition sous condition de emploi des plus-values de cession de valeurs mobilières et droits sociaux (suppression du dispositif général d'abattement pour durée de détention).

Rédigé en collaboration avec Maître Parigi - Avocat au Barreau de Nice - Cabinet DPZ
<http://www.dpz-avocats.com>

Quoi de neuf ?

2011 est passée, vive 2012 !



C'est parce que l'esprit d'équipe prévaut chez Raymond James patrimoine, que depuis 12 ans nous ramons dans le même sens pour apporter à nos clients un service de qualité et de proximité. La confiance renouvelée de nos clients nous encourage à garder le cap en étant imaginatifs, réactifs et disponibles. En 2012 nous ferons tout pour garder cette confiance.

Bonne année à toutes et à tous !

Inflation

De novembre 2010 à novembre 2011, l'inflation a ralenti dans les pays de l'OCDE sauf en France. Selon les chiffres de l'OCDE, l'indice des prix à la consommation de la zone a progressé de 3,1% en glissement annuel en novembre 2011 contre 3,2% le mois précédent. Un léger recul résultant principalement d'un ralentissement des prix de l'énergie tandis que les prix de l'alimentation sont restés stables. Au sein de la zone, la France est le seul pays où l'inflation annuelle a accéléré (2,5% en novembre comparé à 2,3% en octobre). Celle-ci a légèrement ralenti au Royaume-Uni (4,8%), en Allemagne (2,4%), aux Etats-Unis (3,4%) et en Italie (3,3%) et est restée stable au Canada (2,9%). Au Japon, les prix à la consommation ont baissé de 0,5% en glissement annuel en novembre contre une baisse de 0,2% en octobre.

Pour ce prémunir de l'inflation, vous pouvez investir dans des OPCVM indexées sur l'inflation. Exemple : Fidelity Global Inflation. Perf. 2011 : 5,11%. Performance* sur 3 ans : 21% N'hésitez pas à contacter Raymond James Patrimoine pour connaître nos opportunités d'investissement.

* Performance au 8/01/2012

Extension du délai de reprise à l'ensemble des avoirs détenus à l'étranger et non déclarés

Le délais de reprise est la durée pendant laquelle l'administration va pouvoir exercer son pouvoir de redressement des impôts. C'est le droit de reprise. A l'expiration de ce délai, il y a prescription. Pour les délais de reprise venant à expiration postérieurement au 31 décembre 2011, le délai de reprise de 10 ans concerne l'ensemble des avoirs détenus à l'étranger et non déclarés, quelle que soit la localisation de ces avoirs, c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un Etat ou d'un territoire ayant conclu ou non avec la France une convention d'assistance administrative internationale.

Raymond James Patrimoine
1 rue Lamartine 06000 NICE
23 rue des Etats-Unis 06400 CANNES
Tél. 04.92.47.84.50
nice@raymondjamespatrimoine.fr
www.raymondjamespatrimoine.fr

CONSEIL - PLACEMENTS - DEHISALISATION
CREDITS - IMMOBILIER

Chambre
des
avocats
à
patrimoine

G N I P

IBRA : Invesco Balanced-Risk Allocation Fund

Dans un contexte de faiblesse des taux et de volatilité extrême des marchés d'actions mondiaux, la recherche de placements stables est devenue complexe. Face à cette situation, Invesco a élaboré une stratégie innovante de la gestion du risque déployée par le biais du fonds IBRA.

Trois classes d'actifs - un seul fonds

IBRA est un portefeuille internationalement diversifié qui investit indirectement dans trois différentes classes d'actifs via un usage substantiel de dérivés :

- Les actions des marchés développés
- Les obligations gouvernementales
- Et les matières premières

Le bon équilibre est la clé du succès

A l'opposé des fonds diversifiés traditionnels dont le poids du risque par classes d'actifs découle de l'allocation d'actifs, IBRA développe une gestion modélisée basée sur l'équipondération du risque sur les 3 classes d'actifs. Le processus est inversé puisque c'est l'équipondération du risque qui détermine l'allocation d'actifs, c'est-à-dire le niveau d'exposition sur chacune des classes d'actifs. Cette approche permet de limiter l'impact négatif que pourrait avoir la sous-performance de l'une des 3 classes d'actifs sur la performance totale du portefeuille et réduit la probabilité, l'ampleur et la durée des périodes de repli.

Afin d'améliorer le potentiel de performance, le gérant, Scott E. Wölle, a la possibilité de tenir compte de ses prévisions de marché en ajustant l'allocation de base, tout en cherchant également à respecter son objectif de volatilité à 8%.

Un effet de levier maximum de 200% de l'actif du fonds peut être mis en œuvre.

La philosophie d'investissement

Ce fonds d'allocation international cherche à équilibrer les risques entre les différentes phases économiques (déflation, récession, inflation) en se basant sur la maîtrise du risque.

L'objectif étant de bénéficier des phases haussières des marchés, tout en atténuant l'impact des conditions moins favorables.

La problématique principale des investisseurs étant le risque de marché, une approche basée sur la gestion du risque a beaucoup de sens.

Des performances qui parlent d'elles-mêmes

Ce fonds a montré sa capacité d'adaptation aux différentes phases de la crise en générant une performance de 28,00% depuis sa création (1) le 01/09/09, et il a également su correctement éviter les écueils de la récente volatilité des marchés.

En période d'incertitudes il est important de se préparer à toutes les éventualités

Bien que tous les efforts soient faits pour que le risque global du fonds corresponde à celui d'un fonds équilibré en actions et titres de dette, les investisseurs doivent noter que cet objectif n'est pas garanti et le fonds fera un usage significatif des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement. Cela signifie que la valeur liquidative du fonds peut, à certains moments, être très volatile. La valeur des investissements et des revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse (cela peut en partie être le résultat des fluctuations du taux de change des investissements qui ont une exposition aux devises étrangères) et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant total investi. Ce fonds s'adresse aux investisseurs expérimentés qui perçoivent totalement et sont prêts à accepter les risques associés au fonds. Aucune recommandation d'investissement n'est faite, et si les investisseurs ne sont pas certains que ce produit est adéquat pour eux, ils doivent prendre conseil auprès de leur conseiller financier.

Informations importantes : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) Source Invesco : données du 01/09/09 au 31/10/11 - LU0432616901